

LA ROUAUDIERE



Mairie : Tél/Fax : 02 43 06 54 67

Courriel : mairie.la.rouaudiere@wanadoo.fr

BULLETIN MUNICIPAL 2013

LE MOT DU MAIRE



D'importants travaux de voirie ont été réalisés au cours de l'année 2012.

C'était un projet important qui a permis d'allier sécurité et embellissement de notre bourg.

Il a pu aboutir grâce à la baisse de notre endettement, de l'obtention d'un emprunt auprès du Crédit Agricole et de l'aide cumulée de plusieurs subventions du Conseil Général et de l'Etat.

Cette première tranche terminée, il restera pour l'année 2013, l'installation du parvis de l'église et de son parking par les Ets La STAR et Bézier, et pour les espaces verts, l'entreprise POUTEAU.

Ces réalisations n'entraînent pas l'augmentation des impôts locaux malgré la hausse des contributions départementales et de l'Etat, et ceci malgré une baisse des dotations.

Nous avons aussi pris la ferme résolution d'aider les propriétaires de « L'EXIL », afin que le dernier commerce de notre bourg ne disparaisse. Nous l'avons fait comme nous le faisons pour d'autres catégories professionnelles sur notre territoire.

Un autre point important qui nous préoccupe également : la pérennité de notre école publique.

Des villages voisins ont déjà vu fermer la leur, tant il est difficile de se battre contre la désertification des campagnes, le vieillissement de la population et les contraintes de la vie de tout à chacun, qui ne permettent plus automatiquement de scolariser les très jeunes enfants sur notre commune, malgré les efforts de la municipalité pour les accueillir.

Nous ne baisserons pas les bras, nous irons jusqu'au bout du possible.

D'ailleurs, l'Education Nationale nous sollicite déjà pour la Réforme des rythmes scolaires, un projet éducatif portant sur neuf demi-journées d'enseignement (le mercredi -matin en sus) et sur une offre d'activités périscolaires en fin d'après-midi, prévue pour la rentrée 2013 ou 2014 ; nous nous y emploierons avec le concours de tous.

La fusion de la future grande Communauté de Communes, regroupant celles de Cossé, de Craon et de St Aignan/Renazé sera effective dès le 1^{er} janvier 2014. Le Conseil municipal a voté favorablement dans la mesure où notre commune ne doit pas rester à l'écart des grandes décisions qui seront prises dans le Pays de Craon, auquel nous nous rattachons historiquement et économiquement.

L'avenir de notre région dépendra ainsi de la synergie des plus grosses localités.

Les décideurs devront cependant veiller à être équitables, de façon à n'oublier aucune commune même les plus petites et les plus excentrées.

Tous, nous devons continuer à nous investir pour que vivent nos communes et je tiens à remercier tous ceux qui contribuent à la vie de la nôtre, au sein des différentes associations et corps de métiers.

Patrice BOISSEAU

QUELQUES PHOTOS DES TRAVAUX DE VOIRIE







HORAIRES MAIRIE

	<u>MATIN</u>	<u>APRES-MIDI</u>
LUNDI	8 h – 12 h	13 h-17 h
MARDI	Fermé	Fermé
MERCREDI	8 h 30 – 12 h	Fermé
JEUDI	Fermé	13 h – 15 h
VENDREDI	8 h – 12 h	Fermé

 Ouvert au public

Secrétariat assuré par Mme Joëlle LOUIN

Adresse : 12 rue du Maine – 53390 LA ROUAUDIERE

Tél/fax : 02 43 056 54 67

mairie.la.rouaudiere@wanadoo.fr

Le maire et les adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Le Maire :

Patrice BOISSEAU : 02 43 06 68 63

Les adjoints :

Christine COLAS : 02 43 06 64 48

Didier ROSSIGNOL : 02 43 06 54 73

Philippe HEUZE : 02 43 06 90 35

HORAIRES BIBLIOTHEQUE

Accueil :

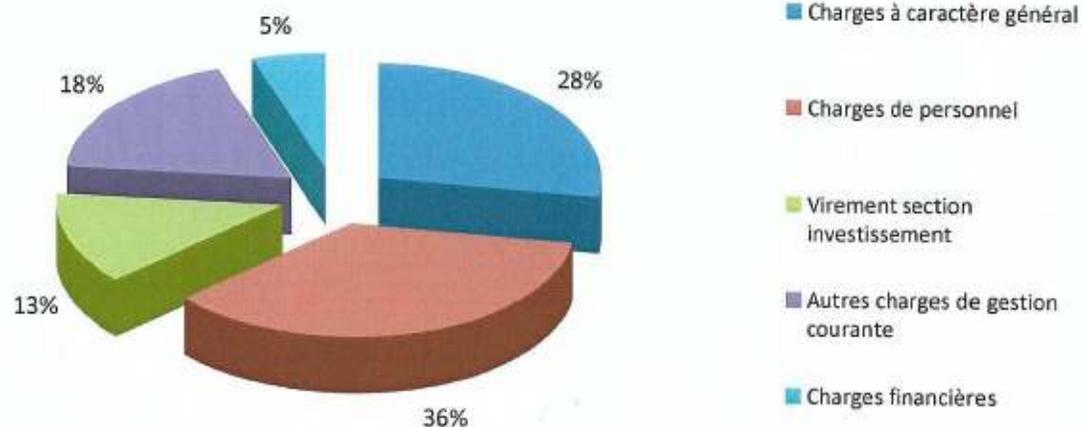
- Mercredi de 14 h à 15 h
- Samedi de 11 h à 12 h

RAPPEL : pendant les vacances scolaires, il n'y a pas de permanence le samedi.

BUDGET COMMUNAL 2012- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Intitulé charges	Proposition 2012
Charges à caractère général	67 510,00 €
Charges de personnel	87 982,00 €
Virement section investissement	32 044,00 €
Autres charges de gestion courante	44 776,60 €
Charges financières	12 932,00 €
TOTAL DEPENSES 2012	245 244,60 €

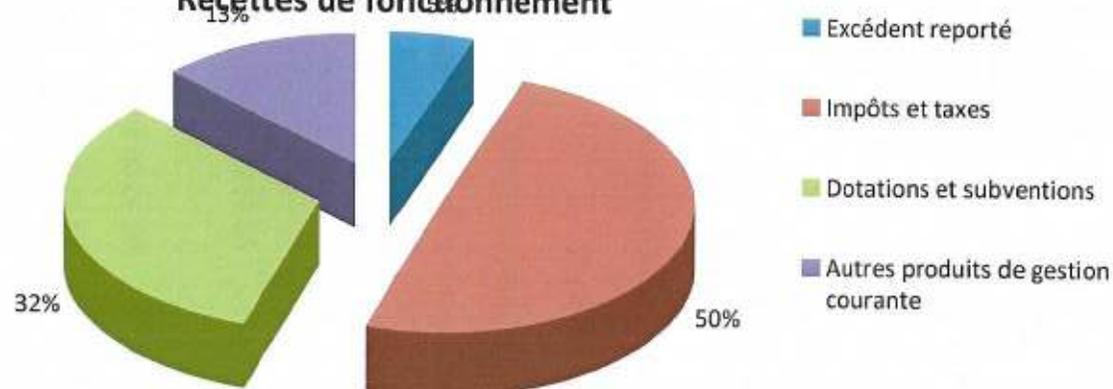
BUDGET COMMUNAL 2012 Dépenses de fonctionnement



BUDGET COMMUNAL 2012 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Intitulé	Proposition 2012
Excédent reporté	13 100,60 €
Impôts et taxes	120 903,00 €
Dotations et subventions	79 641,00 €
Autres produits de gestion courante	31 600,00 €
TOTAL RECETTES 2012	245 244,60 €

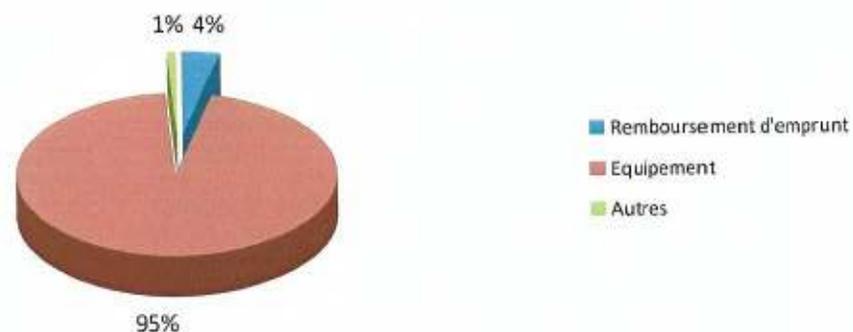
BUDGET COMMUNAL 2012 Recettes de fonctionnement



LA ROUAUDIERE BUDGET 2012- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Intitulé charges	Proposition 2012
Remboursement d'emprunt	25 432,00 €
Equipement	616 867,40 €
Autres	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES 2012	647 299,40 €

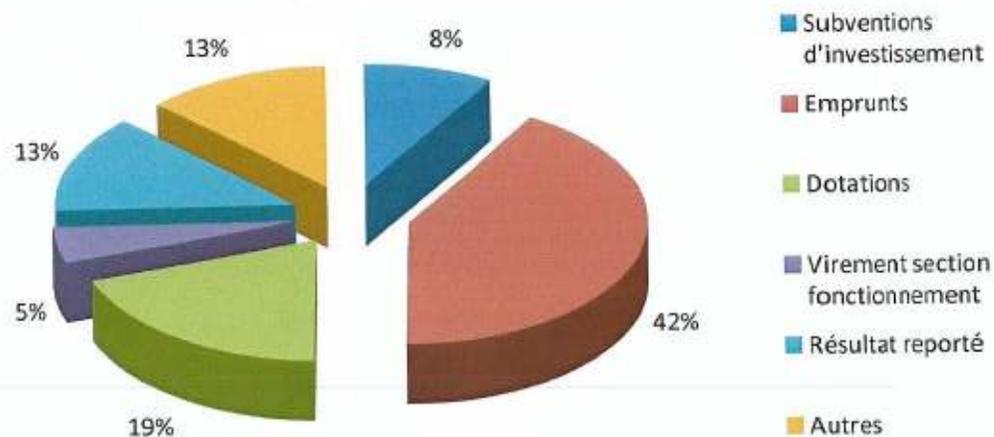
LA ROUAUDIERE - BUDGET 2012
dépenses d'investissement



LA ROUAUDIERE BUDGET 2012 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Proposition 2012
Subventions d'investissement	55 000,00 €
Emprunts	270 600,00 €
Dotations	124 934,50 €
Virement section fonctionnement	32 044,00 €
Résultat reporté	82 123,60 €
Autres	82 597,30 €
TOTAL RECETTES 2012	647 299,40 €

LA ROUAUDIERE - BUDGET 2012
recettes d'investissement



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 21 février 2012

L'an deux mil douze, le vingt et un février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, DOINEAU, HEUZÉ, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER, GAROT
Etaient excusé(e)s : Mme TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

- **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – « AIDES EXCEPTIONNELLES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les Collectivités territoriales » en vue de réaliser l'Aménagement du parvis et du parking de l'Église dont le coup s'élève à 63 000 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux
- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

- **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – « AMENDES DE POLICE »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Président du Conseil Général de Mayenne une subvention dans le cadre des amendes de police en vue de réaliser l'Aménagement du parvis et du parking de l'Église dont le coup s'élève à 63 000 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite la dite subvention auprès du Ministre de l'Intérieur et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande.

- **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – « AMÉNAGEMENTS COMMUNAUX DE QUALITÉ »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Président du Conseil Général de Mayenne une subvention dans le cadre des « Aménagements communaux de qualité » en vue de réaliser l'Aménagement du parvis et du parking de l'Église dont le coup s'élève à 63 000 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la dite subvention auprès du Président du Conseil Général
- Accepte de réaliser les travaux
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – « DETR SECURITE ET ACCESSIBILITE »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de Madame la Préfète de Mayenne une subvention dans le cadre de la « DETR sécurité et accessibilité » afin de réaliser l'Aménagement du parvis et du parking de l'Église dont le coup s'élève à 63 000 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de réaliser les travaux
- Sollicite la dite subvention auprès de Madame la Préfète
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande.

- **OBJET : SUBVENTIONS 2012**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter comme suit les subventions 2012 :

COMICE AGRICOLE	60 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	16 €
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT	25 €
SCOUTS DE FRANCE	25 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	45 €
CROIX D'OR	16 €
SYNDICAT D'INITIATIVE	40 €
SPA	20 €
AS LA ROUAUDIERE	260 €
COMITÉ DES FÊTES	80 €
CLUB 3 ^{ème} ÂGE	50 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	580 €
USEP	30 €
MFR CRAON	15 €
LES MOTARDS ONT DU CŒUR	15 €
CLIC ALLIAGES	20 €

OBJET : CAMPAGNE DE REMPLACEMENT SOURCE BF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en objet.

Le SDEGM propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Éclairage public

	Quantité	Tarif HT	Coût HT	Participation HT du SDEGM	Participation HT de la commune
Lanterne	9	600,00 €	5 400,00 €	2 970,00 €	2 430,00 €
Crosse	9	150,00 €	1 350,00 €	810,00 €	540,00 €
TOTAL			6 750,00 €	3 780,00 €	2 970,00 €

Le SDEGM finance cette opération, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la commune.

La TVA ainsi que le FCTVA seront pris en charge et récupérés par le SDEGM

Ces explications entendues, le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le projet et décide de contribuer aux financements proposés par le SDEGM selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

2 970,00 €

Imputation budgétaire en **dépense de fonctionnement** au compte 6554

- inscrit à son budget les dépenses afférents dans la section correspondant à son choix.

OBJET : MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUDON

Monsieur le Maire donne lecture des deux délibérations du Bassin de l'Oudon, l'une proposant une modification des statuts du Syndicat, l'autre l'adhésion de la commune de La Gravelle au Syndicat.

En tant que commune adhérente, le Conseil Municipal de La Rouaudière est en droit de donner son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le changement des statuts du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon.
- Accepte l'adhésion de La Gravelle en tant que nouvelle commune du syndicat.

OBJET : ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour réaliser les travaux d'aménagement du bourg à l'entrée, route de Saint Aignan, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame LARDEUX, pour une contenance de 575 m².

Il propose de fixer un tarif et explique que les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'acheter une parcelle de terrain de 575 m² appartenant à Monsieur et Madame LARDEUX
- Fixe le prix à 0.30 cts / m² soit une somme totale de 172 € 50
- Accepte de régler les frais de géomètre et de notaire
- Dispense le vendeur de main levée
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.
- Annule et remplace la délibération du 20 décembre 2011

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROAUDIÈRE
Séance du mardi 03 avril 2012

L'an deux mil douze, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine COLAS, 1^{er} adjoint au Maire.

Étaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes TOUCHET, BRÉHIER, GAROT

Étaient excusé(e)s : MM BOISSEAU, BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

- **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2011**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2011**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011 – BUDGET COMMUNE**

L'adjointe au maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2010 présente un excédent de fonctionnement de 131 697.12 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de répartir cette somme comme suit :

- affectation à la section d'Investissement au 1068 118 596,54 €
- maintien à la ligne R 002 de la section de fonctionnement 13 100,58 €

- **OBJET : REDEVANCE ERDF 2012**

L'adjointe au maire explique au Conseil Municipal que conformément aux articles L 2333-84 et R 2333-105 du Code Générale de Collectivités Territoriales, le concessionnaire ERDF est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution électrique. Le Décret n° 2002 – 409 du 26 mars 2002 a précisé les modalités de calculs de cette redevance. Pour 2012, le montant de la redevance est de 189 €.

Elle demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Accepte le montant de 189 € pour la redevance de ERDF pour l'année 2012

- **OBJET : PARTICIPATION A LA DÉPOSE D'UN SUPPORT BÉTON**

L'adjointe au maire rappelle au Conseil Municipal qu'un poteau électrique en béton a été supprimé dans le cadre de l'éclairage public, par le SDEGM.

Le montant de la participation s'élève à la somme de 554 € 66.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à émettre et à signer le mandat de 554,66 €

- **OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RESTAURATION**

L'adjointe au maire informe l'assemblée que le marché pour la fourniture de repas arrive à échéance en juin 2012. Afin d'obtenir les meilleurs prix, il est prévu de reconduire le groupement de commandes de la région de Pouancé Combrée. A ce jour, 12 autres collectivités se sont également engagées dans la démarche.

Pour permettre la réalisation de cet appel d'offres en commun, il est nécessaire :

- D'accepter la convention constitutive du groupement d'achat
- De désigner un représentant titulaire et un suppléant, membre de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la convention constitutive
- Désigne Madame Marie-Paule BRÉHIER comme représentante titulaire et Madame Christine GAROT comme représentante suppléante de la Commune au Groupement de commandes.

- **OBJET : AMORTISSEMENT COMPTEUR EAU PRESBYTÈRE – BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'adjointe au maire propose d'amortir les travaux de pose des compteurs d'eau au presbytère sur une durée de 30 ans et d'inscrire la somme de 33 € au budget assainissement chaque année. Elle rappelle que ceci est une écriture d'ordre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte d'amortir sur 30 ans la pose des compteurs d'eau du presbytère
- inscrit au budget 2012 la somme de 33 € en dépense et en recette.
- autorise le Maire à émettre les écritures concernées

- **OBJET : TAUX DES TROIS TAXES POUR L'ANNÉE 2012**

L'adjointe au maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer le taux des trois taxes.

Il donne lecture du pourcentage actuel suite à la réforme territoriale :

- Taxe d'habitation : 21,55 %
- Taxe Foncier Bâti : 22,62 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 41,31 %
- CFE : 16,08 %

Elle demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les trois taxes et de les maintenir telles que citées ci-dessus.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Mayenne

Date de Convocation : 09/05/2012
Date d'affichage : 09/05/2012
N° 2012-17

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 15 mai 2012

L'an deux mil douze, le quinze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BOISSEAU, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, TOUCHET, BRÉHIER
Etaient excusé(e)s : Mr BOUKEF et Mme GAROT

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

- **OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RESTAURATION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché pour la fourniture de repas arrive à échéance en juin 2012. Afin d'obtenir les meilleurs prix, il est prévu de reconduire le groupement de commandes de la région de Pouancé Combrée. A ce jour, 12 autres collectivités se sont également engagées dans la démarche.

Pour permettre la réalisation de cet appel d'offres en commun, il est nécessaire :

- D'accepter la convention constitutive du groupement d'achat
- De désigner un représentant titulaire et un suppléant, membre de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la convention constitutive
- Désigne Monsieur Patrice BOISSEAU comme représentante titulaire et Madame Marie-Paule BRÉHIER comme représentante suppléante de la Commune au Groupement de commandes.
- Annule et remplace la délibération en date du 3 avril 2012.

- **OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU GROUPEMENT STAR / BEZIER**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les reprises du réseau EP ont une incidence en plus – valeur sur le marché signé avec STAR / BEZIER. Le montant de ces prestations s'élève à 23 641,25 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève à la somme de 452 596,23 € HT.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant N° 1 et le nouveau montant du marché qui s'élève donc à 452 596,23 € HT, soit 541 305, 09 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1

OBJET : OPÉRATION « ARGENT DE POCHE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des jeunes Roaldériens de 16 ans ont travaillé pour la commune dans le cadre de l'opération « Argent de poche ». Ils sont rémunérés à raison de 5 € de l'heure. Il propose de renouveler l'opération à raison de trois heures par jour au prix de 5 € de l'heure.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Accepte de renouveler l'opération « Argent de Poche » pour l'année 2012
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LE DEPARTEMENT A LA COMMUNE DE LA ROUAUDIERE

Monsieur le Maire donne lecture de la Convention relative au versement d'un fonds de concours par le Département à la commune. Ce fonds de concours est destiné à la réfection de la chaussée de la RD 139 avec des enrobés à chaud. Le montant plafond du fonds de concours est estimé à 90 000 € TTC, comprenant les travaux et la rémunération de la maîtrise d'œuvre, ainsi que la révision de prix.

Il demande l'avis du Conseil et l'autorisation de signer la Convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les termes de cette Convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention entre le Conseil Général de la Mayenne et la Commune.

OBJET : INDEMNITÉS DE SINISTRE ET DONNS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération globale afin de pouvoir encaisser toutes indemnités de sinistre ou autres, ainsi que tous dons laissés à la commune.

Il demande l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte tout remboursement de sinistre ou autre, ainsi que les dons versés à la commune et ce pendant toute la durée du mandat.
- Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres qui correspondront à cet objet.

OBJET : CHANGEMENT DE POTEAU ET DE CROSSE PAR LE SDEGM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en objet.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les montants détaillés seront transmis ultérieurement après étude approfondie de l'opération. Le SDEGM propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

	Estimation HT des travaux (Frais de maîtrise d'œuvre inclus)	Prise en charge du SDEGM	Participation de la commune (établie sur HT)
EP	3 500 €	875 €	2 625 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la commune.

La TVA ainsi que le FCTVA seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, le SDEGM communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Ces explications entendues, le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le projet et décide de contribuer aux financements proposés par le SDEGM selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

2 625 €

Imputation budgétaire en **dépense de fonctionnement** au compte 6554

- inscrit à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.
- Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2012-21 de cette même séance.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mercredi 04 juillet 2012

L'an deux mil douze, le quatre juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BOISSEAU, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, HEUZÉ, ROSSIGNOL, DOINEAU, BOUKEF, Mmes COLAS, BRÉHIER
Etaient excusé(e)s : Mmes GAROT, TOUCHET

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

- **OBJET : TARIF CANTINE SCOLAIRE 2012/2013**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année le prix du repas à la cantine est révisé. Il propose de le faire pour l'année scolaire 2012/2013.

Il donne l'exemple d'augmentation avec 3% et 5%, et demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'augmenter les tarifs de 3% pour un repas enfant et pour un repas adulte.
- A compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs seront les suivants :
 - Repas enfant : 3 € 14
 - Repas adulte : 5 € 18

- **OBJET : APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA RÉFORME « DT-DICT » : GUICHET UNIQUE**

Monsieur le Maire expose que :

L'arrêté d'application de Décret « DT-DICT » paru le 15 février dernier prévoit une entrée en vigueur des dispositions au 1^{er} juillet 2012 des obligations faites aux maîtres d'ouvrages et aux exploitants des réseaux en matière de déclaration et d'instruction en cas de travaux à proximité ou au voisinage de réseaux existants.

A ce titre, la commune est directement impactée par cette vaste réforme anti-endommagement des réseaux.

En effet, le réseau d'éclairage public (EP) figure parmi les réseaux classés sensibles pour la sécurité. Bien qu'ayant transférée la compétence maintenance EP au SDEGM, la commune au regard de la législation reste l'exploitant de ses réseaux d'éclairage public puisqu'elle assure les différents actes d'exploitations (souscription du contrat, mise en service, gestion des allumages et extinctions, intégration dans son patrimoine d'ouvrages réalisés par des aménageurs privés).

En tant que telle, elle se doit de répondre à ses obligations en enregistrant sous format spécifique l'ensemble de ses réseaux EP auprès du téléservice INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) avec pour date butoir le 30 juin 2013.

Par ailleurs, comme évoqué supra, à compter du 1^{er} juillet 2012, il revient à la commune d'instruire toute déclaration de travaux entrant dans la zone d'implantation de ses ouvrages EP existants.

Ces différentes mesures sont complexes et lourdes de gestion et nos services internes semblent insuffisamment structurés pour conduire rapidement cette réforme. Aussi, le SDEGM, à qui nous avons confié la mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz, se propose de substituer la commune pour l'ensemble de ces prérogatives relatives à la gestion et à l'instruction de la plateforme de téléservice.

Il est précisé que le téléservice est financé par le biais d'une redevance annuelle acquittée par les exploitants. Le montant de la redevance est calculé par l'INERIS proportionnellement à la longueur des réseaux en exploitation par application de coefficients divers. Par ailleurs, que des frais inhérent au géo référencement des ouvrages sont à prévoir lorsque le niveau de localisation des ouvrages est insuffisant.

Dans la mesure où nous confions cette mission au SDEGM, ce dernier répercuterait pour partie les charges occasionnées sans pouvoir préciser actuellement le niveau de la contribution faute d'éléments concrets au plan national.

En conclusion, Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de prendre acte de la situation exposée
- Accepte d'exprimer son accord pour confier au SDEGM, sous réserve de l'impact financier sur le budget communal, la gestion, le suivi et l'instruction des obligations liés à la réforme visant à améliorer la prévention des ouvrages d'éclairage public.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE
Séance du mardi 18 septembre 2012

L'an deux mil douze, le dix huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BOISSEAU, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, DOINEAU, Mmes COLAS, BRÉHIER
Etaient excusé(e)s : Mmes GAROT, TOUCHET, MM HEUZÉ, BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire

- Objet : ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire explique qu'une famille de La Rouaudière a fait la demande de garderie pour leur fille qui entre à l'école. Les horaires de travail des parents ne permettent pas d'accompagner l'enfant à 9 h à l'école.

Le Maire propose donc d'ouvrir un accueil périscolaire et de fixer un prix à la demi - heure. Pour cela, il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de créer un accueil périscolaire pour le matin et le soir à l'école de LA ROUAUDIÈRE.
- Fixe le montant de la ½ heure par enfant au prix de 1 €.
- Autorise le Maire à émettre mensuel à chaque famille utilisant l'accueil périscolaire.

- Objet : PÉRIMÈTRE DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE LA MAYENNE (fusion des communautés de communes du Pays du Craonnais, de Saint Aignan-Renazé et de Cossé le Vivien)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'arrêté préfectoral du 04 septembre 2012 arrêtant le projet de périmètre départemental de coopération intercommunale de la Mayenne (fusion des communautés de communes des pays du Craonnais, de Saint-Aignan – Renazé et de Cossé Le Vivien).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce périmètre.

- Objet : ENQUÊTE DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Oudon adopté par la Commission Locale de l'Eau le 22 mars 2012. Le SAGE fixe pour 6 ans à venir les orientations pour répondre aux enjeux suivants :

- Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto approvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales.
- Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques
- Enjeu C : Gérer quantitativement les périodes d'étiage
- Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations
- Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau
- Enjeu F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin versant de l'Oudon.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Oudon.

- Objet : ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EARL DE LA SILARDIÈRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une enquête publique est menée du 27 août 2012 au 28 septembre 2012 inclus concernant la demande présentée par l'EARL de la Silardière, implantée au lieu-dit « La Silardière » à Senonnes, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à la restructuration et à l'extension d'un élevage porcin de 1 999 porcs en engraissement et 1 024 porcelets en post-sevrage, soit 2 204 animaux équivalents porcs à cette même adresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ce projet sous réserve du respect des dispositions applicables pour ce type d'élevage.

- Objet : AIDE AU DERNIER COMMERCE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de venir en aide au bar restaurant « l'Exil », dernier commerce de la commune. Il propose de leur prêter la somme de 5 000 €. Si le Conseil Municipal accepte la proposition, il demande à l'assemblée l'autorisation de prendre une décision modificative afin de créditer le compte 6574.

Il demande l'avis de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de venir en aide au Restaurant l'Exil, dernier commerce de la commune en prêtant la somme de 5000 €
- Autorise le Maire à émettre une décision modificative afin d'exécuter cette décision.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- **Objet : DÉCISION MODIFICATIVE : Budget Communal**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour prêter 5 000 € au dernier commerce de La Rouaudière, le Bar/Restaurant l'Exil, il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le compte 6574 (subvention de fonctionnement à d'autres personnes de droit privé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de prendre une décision modificative comme suit :

- 6065 (achat livres bibliothèque) : - 200 €
- 60631 (fournitures entretien) : - 1 000 €
- 6068 (autres matières et fournitures) : - 300 €
- 6226 (honoraires) : - 3000 €
- 6236 (catalogues et imprimés) : - 400 €
- 6247 (transports collectifs) : - 100 €
- 6574 (subvention autres personnes de droit privé) : + 5 000 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Mayenne

Date de Convocation : 22/10/2012
Date d'affichage : 22/10/2012
N° 2012-33

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de **LA ROUAUDIÈRE**
Séance du **mardi 30 octobre 2012**

L'an deux mil douze, le trente octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, Mmes COLAS, BRÉHIER, TOUCHET, GAROT
Etaient excusé(e)s : MM BOUKEF, DOINEAU,

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

- **OBJET : TARIFS LOCATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année les tarifs de la salle socio - culturelle augmentent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter les tarifs de location de la salle socio – culturelle de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2013
- Fixe les montants comme indiqués ci – dessous
- Précise que les tarifs sont majorés de 30 % pour les personnes non domiciliées sur la commune
- Une somme de 50 € sera demandée aux personnes qui annuleraient leur réservation sans raison valable
- Un chèque caution de 300 € sera demandé lors de la signature du contrat
- La location des couverts est réservée uniquement aux personnes domiciliées sur le commune
- Chaque association communale a le droit, une fois par année civile, à la location gratuite lors d'une manifestation à but lucratif

LIEU	COMMUNE	HORS COMMUNE
Grande salle + cuisine	208,78 €	271,41 €
Petite salle + cuisine	141,23 €	183,59 €
Grande salle + petite salle + cuisine	280,00 €	364,01 €
Lendemain de fête	66,32 €	86,21 €
Vin d'honneur grande salle	63,86 €	83,01 €
Vin d'honneur petite salle	29,47 €	38,30 €
Saint Sylvestre	338,95 €	NON

COUVERTS		
Sans lave - vaisselle	0,62 €	NON
Avec lave - vaisselle	0,85 €	NON
Location lave - vaisselle	61,32 €	
CHAUFFAGE du 1er novembre au 30 avril		
Grande salle	40,52 €	
Petite salle	20,25 €	
Repas cantonal aînés ruraux	280,00 €	

OBJET : TARIFS LOCATION DU MANOIR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année les tarifs du Manoir augmentent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter les tarifs de location du Manoir de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2013
- Fixe les montants comme indiqués ci – dessous
- Précise que les tarifs sont majorés de 30 % pour les personnes non domiciliées sur la commune
- Une somme de 50 € sera demandée aux personnes qui annuleraient leur réservation sans raison valable
- Un chèque caution de 300 € sera demandé lors de la signature du contrat
- La location des couverts est réservée uniquement aux personnes domiciliées sur la commune

LIEU	COMMUNE	HORS COMMUNE
Salle + cuisine	147,37 €	191,57 €
Lendemain de fête	39,30 €	51,08 €
Couverts	0,62 €	NON
COUCHAGES	8,59 € / la nuitée	

OBJET : PRIMES DE FIN D'ANNÉE 2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une prime de fin d'année est versée à chaque agent.

Le montant est fixé par le Comité Technique Paritaire et s'élève à la somme de 922 € 72 net pour l'année 2012. Le montant de cette prime est calculé au prorata du temps de travail.

Le montant brut par agent est fixé comme suit :

- Alain LARDEUX..... 1 065.74 €
- Joëlle LOUIN..... 532.87 €
- Béatrice CORNET..... 800.93 €
- Sylviane CHESNEL..... 269.24 €
- Annick LARDEUX 137.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le montant de la prime de fin d'année
- Décide que ces primes seront versées avec le salaire de novembre.

OBJET : REMBOURSEMENT PRÊT BAR RESTAURANT DE LA ROUAUDIÈRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'aider le Bar Restaurant l'Exil, dernier commerce de La Rouaudière.

Un prêt de 5000 € avait été accepté lors du dernier Conseil, sous condition de remboursement. Le Maire propose de fixer la somme des échéances et la durée de remboursement. Il propose un remboursement de 80 € par mois sur une durée de 5 ans et 3 mois.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer la somme à 80 € par mois sur une durée de 5 ans et 3 mois pour le remboursement, et ce à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Décide qu'un échéancier sera fait et que les propriétaires de l'Exil devront s'y conformer.
- Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre tous les mois durant cette période.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de **LA ROUAUDIÈRE**
Séance du **mardi 04 décembre 2012**

L'an deux mil douze, le quatre décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Patrice, Maire.

Etaient présent(e)s : MM ROSSIGNOL, HEUZÉ, Mmes BRÉHIER, GAROT
Etaient excusé(e)s : Mmes TOUCHET, COLAS, MM DOINEAU, BOUKEF

Madame BRÉHIER Marie-Paule a été élue secrétaire.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL 2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 18 septembre 2012, il avait été décidé de venir en aide au Bar Restaurant de La Rouaudière, dernier commerce. Sous forme de prêt, il est nécessaire de créditer le compte 274 de 5 000 €. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin de rétablir la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative comme suit :

Fonctionnement dépense : 6574.....	- 5 000 €
Fonctionnement dépense : 023.....	+ 5 000 €
Dépense d'investissement : 274.....	+ 5 000 €
Recette d'investissement 021	+ 5 000 €

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT 2012

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de régulariser le dépassement de crédit de 19 € 75 au chapitre 042, il convient de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative comme suit :

Fonctionnement dépense : 6811-042.....	+ 19 € 75
Fonctionnement dépense : 6541.....	- 19 € 75
Dépense d'investissement : 212.....	+ 19 € 75
Recette d'investissement : 28156-040.....	+ 19 € 75

OBJET : DÉSIGNATION D'UN TITULAIRE ET SON SUPPLÉANT A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLETC)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil de Communauté a décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2013. Dans le cadre de ce passage à la FPU, il a été mis en place la CLETC qui aura pour fonction d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes de l'EPCI, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation pour chaque commune. Il est donc nécessaire pour chaque commune de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne comme suit :
 - Didier ROSSIGNOL comme membre titulaire
 - Philippe HEUZÉ comme membre suppléant

OBJET : DÉMATÉRIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la dématérialisation (entre la Préfecture et les communes) des actes soumis au contrôle de légalité (projet ACTES), la Société SRCI propose une prestation de service pour mettre en place cette transmission via le dispositif iXbus (dispositif homologué par le Ministère de l'Intérieur) :

- Mise en service : installation + formation : 150 €
- Abonnement annuel : 50 €
- Soit 200 € la première année, puis 50 € les années suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le principe de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Sollicite la Préfecture de la Mayenne pour mettre en place la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du projet ACTES.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- Retient la proposition de SRCI.
- Autorise le Maire à signer le contrat avec SRCI

OBJET : INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE D'UN ÉLU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le nombre de réunion s'est accru depuis l'annonce de la fusion des trois communautés de communes. Il demande le remboursement des frais kilométriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de prendre en charge les frais kilométriques de Monsieur le Maire lorsqu'il doit se rendre aux diverses réunions.
- Ils seront calculés sur la base kilométrique selon la puissance fiscale du véhicule
- A chaque réunion, la convocation devra être jointe comme pièce justificative.

- **OBJET : VENTE D'UNE MAISON COMMUNALE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur et Madame BOUKEF Jean – Christophe ont fait la demande pour acquérir la maison qu'ils occupent actuellement et dont la commune est propriétaire.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de vendre la maison située 6 lotissement des Jonquilles, cadastrée Section ZI n° 43, d'une surface habitable de 92 m² environ, à Monsieur et Madame BOUKEF Jean – Christophe.
- Fixe le prix de vente à 60 000 €
- Charge Monsieur le Maire de faire connaître la décision du Conseil aux futurs acquéreurs.
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document se rapportant à cette vente.

- **OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE 2012**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il reste les frais d'études à intégrer dans les travaux d'aménagement du bourg afin de pouvoir récupérer la TVA. Il convient donc de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative comme suit :

Dépense d'investissement : 2315-041..... + 1299 € 75

Recette d'investissement : 2031-041+ 1299 € 75

- **OBJET : REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la borne incendie située devant les toilettes publiques a été détériorée. Il faut donc la changer. L'assurance accepte de prendre en charge une partie, la franchise restant à notre charge. Véolia nous indique que le remplacement du poteau coûtera 1 857 € 15.

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de faire remplacer le poteau incendie situé devant les toilettes publiques.
- Autorise le Maire à émettre un mandat d'un montant de 1 857 € 15
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

LOCATIONS

(Délibération Conseil Municipal du 30/10/12)

Pour toute location de salle et du manoir, un chèque de caution d'un montant de 300 euros est demandé à la signature du contrat de location.

Une somme de 50 euros sera demandée pour toute annulation de réservation sans raison valable.

En cas de dégradation ou de casse, le remboursement sera demandé aux locataires. Le temps nécessaire à la remise en état sera facturé aux locataires



tarifs salle socio-culturelle pour l'année 2013

LIEU	locataire COMMUNE	locataire HORS COMMUNE
grande salle + cuisine	208,78 €	271,41 €
petite salle + cuisine	141,23 €	183,59 €
Grande et petite salle + cuisine	280,00 €	364,01 €
lendemain de fête	66,32 €	86,21 €
vin d'honneur grande salle	63,86 €	83,01 €
vin d'honneur petite salle	29,47 €	38,30 €
Soirée St Sylvestre	338,95 €	non
COUVERTS		
sans lave-vaisselle	0,62 €	non
avec lave-vaisselle	0,85 €	non
location du lave vaisselle	61,32 €	
CHAUFFAGE du 1er novembre au 30 avril		
grande salle	40,52 €	
petite salle	20,25 €	
repas cantonal aînés ruraux	280,00 €	



tarifs manoir pour l'année 2013

LIEU	locataire COMMUNE	locataire HORS COMMUNE
salle + cuisine	147,37 €	191,57 €
lendemain de fête	39,30 €	51,08 €
couverts	0,62 €	non
COUCHAGE		
la nuitée	8,59 €	

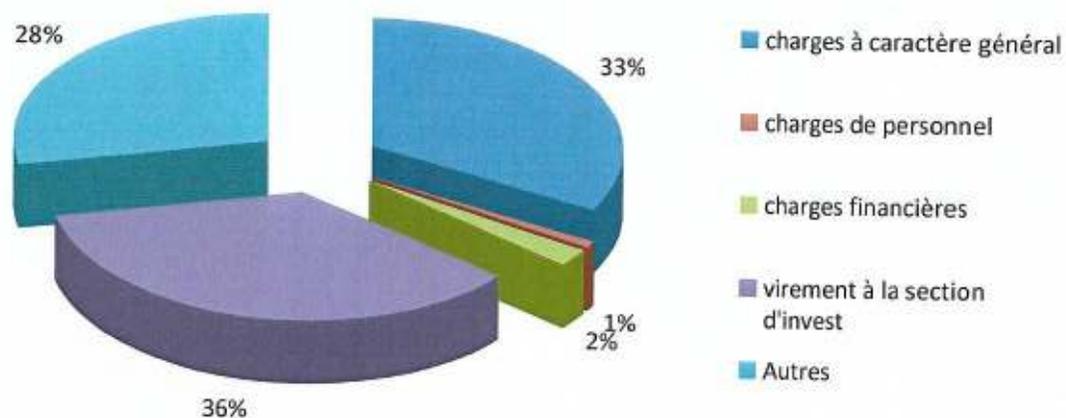
facturation de vaisselle cassée et/ou toute pièce manquante, selon barème suivant :

Assiette plate, creuse ou dessert	2,00 €
tasse, sous-tasse	1,00 €
couvert (la pièce)	1,00 €
verre	1,50 €
pichet eau, coupelle, ravier	1,50 €
corbeille pain, pichet inox	10,00 €
plat inox, légumier ou saucier	15,00 €

CCAS BUDGET 2012 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Intitulé charges	Proposition 2012
charges à caractère général	2 644,00 €
charges de personnel	68,00 €
charges financières	178,00 €
virement à la section d'invest	2 896,80 €
Autres	2 300,00 €
TOTAL DEPENSES 2012	8 086,80 €

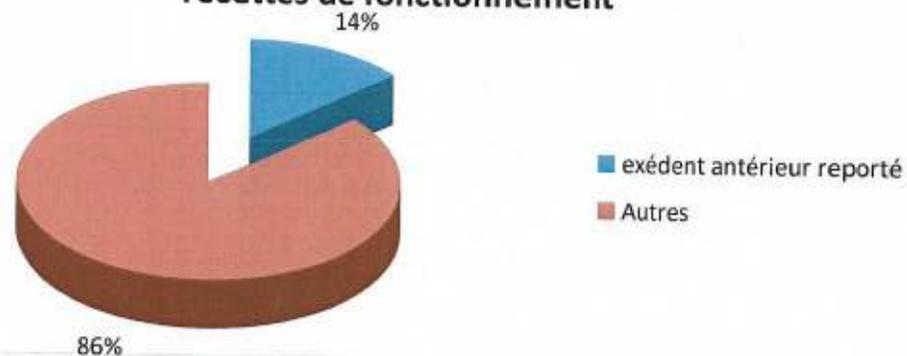
CCAS - BUDGET 2012
Dépenses de fonctionnement



CCAS BUDGET 2012 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Intitulé	Proposition 2012
exédent antérieur reporté	1 105,80 €
Autres	6 981,00 €
TOTAL RECETTES 2012	8 086,80 €

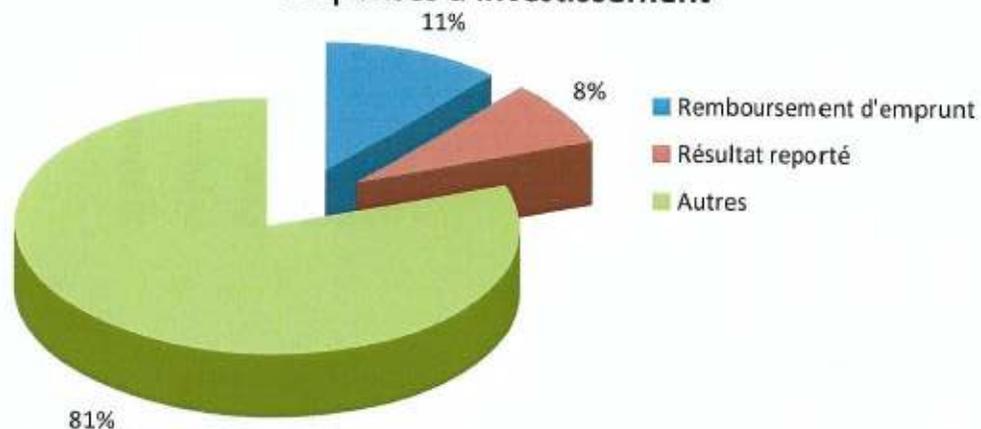
CCAS - BUDGET 2012
recettes de fonctionnement



CCAS BUDGET 2012 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Intitulé charges	Proposition 2012
Remboursement d'emprunt	1 234,00 €
Résultat reporté	879,80 €
Autres	8 738,50 €
TOTAL DEPENSES 2012	10 852,30 €

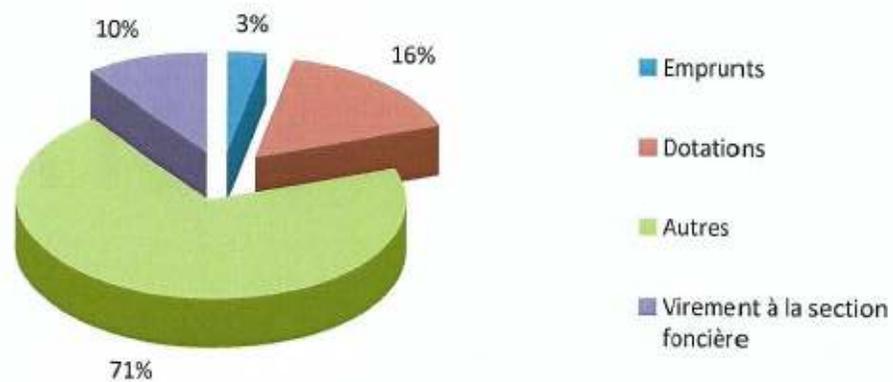
**CCAS - BUDGET 2012
Dépenses d'investissement**



CCAS BUDGET 2012 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Proposition 2012
Emprunts	333,00 €
Dotations	1 780,80 €
Autres	7 622,50 €
Virement à la section foncière	1 116,00 €
TOTAL RECETTES 2012	10 852,30 €

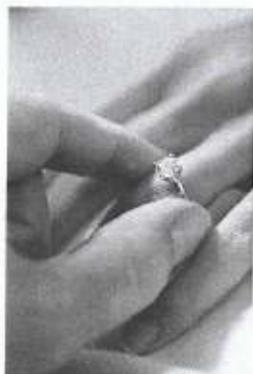
**CCAS - BUDGET 2012
recettes d'investissement**





NAISSANCES

NOURRY Orphée Gwendoline Alexia	VITRÉ	21 Mai
VERRY Lucas Thibault	CHATEAUBRIANT	6 Juillet
ROSSIGNOL Clémence Camille Patricia	RENNES	25 Juillet
MADÉLINE Sarah Stéphanie Laura	CHATEAUBRIANT	27 Juillet
ORDINAIRE Eden Pierre Charlie	VITRÉ	14 Novembre



MARIAGES

Pierre GÉLU et Florence CROSNIER	14 Avril
Jérôme LAIZÉ et Sylvie DUPONT	2 Juin
Mathieu COCHIN et Marie BOISHUS	14 Juillet
Pascal JOUIN et Vanessa ROBERT	15 Septembre

DÉCÈS

BUCQUET Jean Eugène Joseph	11 Janvier
TÉTIER Joseph Antoine Albert Jean	11 Avril
LESOURD Constant Jean Joseph	09 septembre



Quelques infos de nos associations :

- Ci-dessous, les membres du nouveau bureau du Comité des Fêtes



- Le Club des Bons Amis – Présidente : Mme CHANTEUX

Dates phare du club en 2012 :

- 26 janvier : assemblée
- 16 février : après-midi crêpes
- En mars, nous avons reçu les communes de Congrier et Senonnes pour une rencontre « belote », suivie d'un goûter (45 participants)
- 13 juin après – midi, rencontre cantonale à Saint Aignan sur Roë.
- 27 juin, repas du Club à La Rouaudière.
- 5 septembre Amicale Cantonale à Congrier (145 personnes)



- Amicale des Anciens Combattants – Président : M. SALMON

Composée de 14 adhérents (1 combattant 39/45- 4 AFN- 1 veuve d'AFN- 8 soldats de France)

L'Amicale déplore la disparition de son trésorier Constant LESOURD, le 12 septembre 2012.

A retenir pour 2013 :

Les Amicales des Anciens Combattants, se regrouperont pour commémorer le 8 mai à St Aignan sur Roë et le 11 novembre à La Rouaudière, accompagnées de la fanfare de la Selle-Craonnaise.

NOS SPORTIFS



Un grand compliment à tous nos sportifs : notre équipe de football et ses dirigeants, son arbitre Michel et Marie-Paule , la responsable de la buvette.

Mais aussi aux individualités, Alexandre Heuzé, haltérophile et Wayne Bourgeois pilote de moto. BRAVO à tous ces champions !



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le nouveau bureau se compose comme suit (élections du 12 octobre 2012) :

Président : Bréhier Christophe
Vice-président : Védie Christophe
Trésorier : Beccan Loïc
Trésorier adjoint : Doineau Sandra
Secrétaire : Legrée Patricia
Secrétaire adjoint : Védie Mickaël

Contact :

Christophe Bréhier 02 43 06 61 38

2012

Porte ouverte, le 9 juin ;

- création d'une plaquette présentant notre école
- distribution de flyers et plaquette dans les villages environnants

Merci à toutes les familles qui se sont fortement mobilisées.



Fête de Noël, le 21 décembre à 20h30 ;

- spectacle présenté par les enfants de l'école sous la direction des enseignantes (Sylvie & Claire)
- tombola avec de nombreux lots
- passage du père Noël

Sur la photo, spectacle 2011 sur le thème du cirque

PORTES OUVERTES
Samedi 9 juin à 10h



2013



Saint-Georges

Notez, d'ores et déjà, le rendez-vous avec nos amis anglais et venez chiner au vide-grenier, le **21 avril 2013**.

Un grand merci à M. & Mme Griffiths qui ont pris la succession de Mme Roberts (instigatrice de cette fête), et aussi aux parents qui se sont investit en 2012.

Les bénéfices de la Saint-Georges sont reversés au profit de l'école (en 2012, 2012€ !).

Fête de l'été, le 29 juin 2013

Soirée dansante au profit de l'école.

Les billets seront en vente fin mai début juin.

Remerciements aux parents (25% des familles ont été représentées), aux enfants et aux membres des familles pour leur précieuse aide de l'an passé.

Le bureau.



Bonne année!



École Publique La Rouaudière

Contact

Pour tous renseignements ou inscriptions, merci de vous adresser à :
Madame Chenaut Sylvie : Tél 02.43.06.57.55 (école) ou 02.43.06.55.56 (domicile)
Mail : ce.0530376W@ac-nantes.fr

Les Effectifs

Au 1er janvier 2012, 41 élèves sont inscrits à l'école et répartis en 2 classes:

- CE-CM: classe de Madame Claire Trigodet avec 23 élèves.
- Maternelles-CP: Classe de Madame Sylvie Chenaut, directrice, avec 18 élèves.

À L'école, Vous Pouvez Aussi Rencontrer

- Madame Betty Cornet, aide-maternelle.
- Mademoiselle Estelle Beccan, AVS (aide à la vie scolaire).
- Madame Annick Lardeux prend en charge avant et après l'école, les élèves qui utilisent le transport scolaire.
- Monsieur Philippe Cousin, psychologue scolaire, vient en aide ponctuelle aux enfants en difficulté et se tient à disposition des parents sur rendez-vous à l'école.
- Madame Fanny Parisot, professeur spécialisé.
- Monsieur Gilles Lemoigne, intervenant pour les problèmes comportementaux

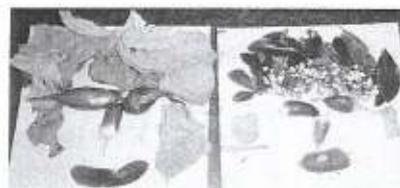
Les Activités Pédagogiques

- Septembre :
 - Sport à la Rincerie (4 jours) : Voile, VTT et Nature
 - Virades de l'espoir à Renazé : marche – lâcher de ballons – goûter
- Spectacles culturels financés par la Communauté de Communes
- Novembre : Voyage scolaire au parc de Treffendel ; initiation aux arts du cirque et spectacle
- Décembre : Spectacle de Noël sur le thème du cirque
- Janvier :
 - Sortie à Laval : visites du vieux château et du musée d'Art Naïf et exposition au musée des sciences « Jeux de grains, tas de sable et graines d'avalanche »
 - Séances de natation pour les élèves du CP au CM2, de janvier à avril



Les Activités Pédagogiques (suite)

- Mai :
Arts graphiques ; Portraits à la manière d'ARCIMBOLDO



- Juin :
 - Rencontre Athlétisme à la Selle-Craonnaise pour les maternelles
 - Journée Porte ouverte ;

. réalisation de banderoles par tous les élèves



. édition d'une plaquette présentant l'école



Projet 2013-2014

- Classe de neige au Collet d'Allevard
- Projet « art visuel » : réalisation d'une fresque sur le mur extérieur (rue du Maine) de la cour de l'école

Le Conseil D'école

Pour l'année 2012-2013, ont été élus ;

- titulaires, Mesdames Nicole Thual et Patricia Legrée
- suppléants, Madame Anita Delonglé et Monsieur Christophe Védie

Nouveau

Accueil périscolaire de 8h15 à 9h05 et de 16h45 à 17h30

Renseignements à la Mairie de La Rouaudière

RRE des Marches de Bretagne

Le RRE(Réseau Rural d' Education) des Marches de Bretagne regroupe des écoles publiques de:

Ballots-Livré la Touche (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré)
Brains sur les Marches- La Roë (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
La Rouaudière
La Selle Craonnaise

Le fonctionnement en est assuré grâce au SIVOS(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) créé par les municipalités. Il permet aux enseignants de mener des actions en commun et d' acheter du matériel réparti dans les classes tout au long de l' année scolaire.

Au cours de cette année, le coordonnateur est intervenu pour aider les enseignants à mettre en place les compétences du Brevet Internet et Informatique dans plusieurs de ces écoles. Il a aussi secondé les enseignants à leur demande. Des rencontres entre les enseignants ont eu lieu.

Les enseignants ont monté des projets communs:

- En cycle 1et 2, les enfants ont travaillé sur l' athlétisme. Les classes se sont retrouvées à La Selle Craonnaise pour une animation commune. L' organisation a été assurée par la classe de cycle 3 de cette commune.



-
-
-

- **Les élèves de cycle 3 ont eux, travaillé plus particulièrement sur l'orientation. Ils ont passé, au mois de juin, une journée au bois de l'Huisserie. Au cours de celle-ci, ils ont participé, avec l'aide des animateurs de l'Usep 53, d'accompagnateurs bénévoles et de leurs enseignants, à des jeux leur permettant d'utiliser des cartes et des plans pour se repérer dans un endroit méconnu et aussi de travailler par groupe**



L'Inspection Académique de la Mayenne accordait un poste d'enseignant coordonnateur à raison d' $\frac{1}{4}$ de temps, soit une journée par semaine pour le faire fonctionner jusqu' au mois de juin. Depuis la rentrée de septembre, le poste de coordonnateur n' existe plus ainsi que la classe du RPI Brains/la Roë. Les enseignants ont cependant décidé de continuer à travailler ensemble sur de nouveaux projets pour cette année scolaire.

FETE DE LA SAINT GEORGES



Quelques photos souvenir de la fête en 2012...sous le soleil !



OPERATION « ARGENT DE POCHE »



En 2012, dans le cadre de l'opération « Argent de poche », les jeunes ont réalisé des travaux de :

- Réfection de peinture chez M. et Mme Louet
- Nettoyage des chaises et tables de la salle communale
- Entretien des haies.....



ANIMATION « ŒUFS DE PAQUES »

Un grand merci à Gaëlle, Delphine et Estelle qui ont animé cette manifestation.



PALMARES DES MAISONS FLEURIES

- **Catégorie FERMES :**
 1. M. et Mme Louis ROBERT
 2. M. et Mme Roland SEJOURNE
 3. M. et Mme Dominique SABIN

- **Catégorie MAISONS ISOLEES EN CAMPAGNE :**
 1. M. et Mme Georges COLAS
 2. M. et Mme Emile COCHIN
 3. M. et Mme Loïc COURCIER

- **Catégorie BOURG :**
 1. M. et Mme Auguste GERARD
 2. Mme LESOURD
 3. M. et Mme LARDEUX



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « L'ILE AUX ENFANTS »

Rue Mme de Senonnes – 53390 SAINT AIGNAN SUR ROE



02 43 07 15 32

CALENDRIER 2013 – de janvier à juin – des animations RAM

Salle socio-culturelle de LA ROUAUDIERE,

Les vendredis en semaine paire

De 9 h 30 à 11 h 30

- 11 janvier
- 25 janvier
- 8 février
- 22 février
- 8 mars
- 22 mars
- 5 avril
- 19 avril
- 17 mai
- 31 mai
- 14 juin
- 28 juin



CRECHE PARENTALE « LA MARELLE »



02 43 07 56 38

La crèche parentale a fêté ses 20 ans en 2012.

Elle accueille les enfants de 3 mois à 4 ans, au 3 rue des sports à CONGRIER.

Elle est ouverte tous les jeudis en période scolaire, de 9 h à 17 h.

Aude BOURGEOIS, éducatrice de jeunes enfants est aidée d'un ou deux parents (selon le nombre d'enfants accueillis), pour accompagner les petits tout au long de la journée.

Composition du bureau de La Marelle :

- Présidente : Aurélie RAMANY (Congrier)
- Trésorière : Annabelle PELFRESNE (Congrier)
- Secrétaire : Emmanuel GADBIN (St Aignan sur Roë)



Chaque année, l'association « Les motards ont du cœur », des Donneurs du Sang Bénévoles, en partenariat avec ADOT 53, organise l'opération suivante : sillonner la Mayenne afin de récolter le plus grand nombre de promesses de dons de sang, d'organes et de moelle osseuse.

Pour information, cette opération se déroulera cette année, le dimanche 12 mai et les participants feront, comme d'habitude une halte, dans notre bourg. Soyez nombreux pour les accueillir.

Faites un geste....qui pourra contribuer à sauver plusieurs vies !



Elisabeth DOINEAU

Conseillère générale

Vice-présidente en charge de la commission solidarité
Enfance-Famille-Insertion

Membre de la commission aménagement du territoire

Conseillère régionale

Membre de la commission aménagement du territoire
et environnement

Madame, Monsieur,

Dans un contexte assombri par une crise qui n'en finit pas, nous ressentons tous chaque jour l'inquiétude qui s'installe dans nos familles, dans nos quartiers, dans nos communes, dans nos territoires ruraux. **Le malaise social est palpable et la situation dans notre département n'échappe pas aux stigmates de la société française.**

Les signes d'une dégradation continue de l'emploi se manifestent aussi en Mayenne : depuis avril, la hausse du chômage s'accélère et le département subit plus sévèrement cette tendance que la Région des Pays de la Loire (+15,5% de demandeurs d'emploi en Catégorie A en un an contre +9,7% dans les Pays de la Loire). Autre signe inquiétant, près de 700 dossiers de surendettement ont été déposés à la Banque de France de Laval au 31 août 2012 (en hausse de +4%).

Il n'est donc pas étonnant que l'année 2012 enregistrera un triste record, avec plus de 50 000 personnes qui auront poussé les portes des antennes solidarité du département.

Pour autant, **la Mayenne a des atouts sur lesquels elle doit s'appuyer** : l'industrie y joue un rôle prépondérant avec 36% des emplois du secteur privé (contre 19% en région), une agriculture performante, un tissu artisanal et commercial dynamique. Tous ces acteurs économiques sont les moteurs du développement de notre territoire et, en ces temps de grande fragilité, **il revient à la sphère publique, Etat, collectivités, institutions de créer les conditions favorables à ce développement.**

Notre priorité : l'emploi. Le défi est de taille dans un marché mondialisé où nous nous devons d'accompagner les mutations économiques et de maintenir notre protection sociale. Nous devons donc privilégier dans nos choix les activateurs de croissance qui sont les moteurs du développement économique.

Quel avenir pour notre monde rural ? Il faudra, il me semble, préparer la Mayenne de demain, tous ensemble, en misant sur nos atouts et en retroussant nos manches, en comptant sur l'intelligence et la force du collectif. **« Il n'est de richesse que d'Hommes »**, cette parole de Jean Bodin, philosophe et humaniste, peut nous aider à croire en l'avenir.

Sincères vœux à toutes et à tous.

Conseil

général

BUDGET 2012 : 317 M€, un budget solidaire et ambitieux au service des Mayennais

En augmentation de 3,32%, son élaboration est le fruit d'une méthode qui a permis d'identifier des leviers de performance tout en recherchant toutes formes de mutualisation. Fort d'une gestion rigoureuse et sans augmenter les impôts, le Conseil général a su maîtriser ses dépenses de fonctionnement et ainsi favoriser les investissements (60,3 M€), porter une attention particulière aux personnes les plus fragiles (170 M€ pour l'action sociale) et soutenir le milieu associatif (7,8 M€).

Quelques orientations budgétaires pour 2013 :

- protocole d'accord **Laval Grande Vitesse**, participation prévisionnelle de 2,5 M€
- construction d'une nouvelle antenne solidarité dans le **quartier des Pommeraies à Laval** : 1,8 M€
- participation à la rénovation des établissements d'hébergement pour **personnes âgées dépendantes** : 1,5 M€
- 10 M€ pour la première phase d'intervention sur le Schéma Territorial **d'Aménagement Numérique**
- 1,2 M€ pour des travaux sur le **réseau routier** départemental de 3^{ème} catégorie
- 1 M€ pour financer le rapprochement physique et fonctionnel des **centres d'appels téléphoniques du**

Nouveau Schéma départemental de l'organisation sociale et médico-sociale pour les personnes âgées

Pour les 5 prochaines années : placer la personne, acteur de son projet de vie, privilégier le décroisement pour une prise en charge globale et identifier le conseil général, pilote de l'action gérontologique.

INFORMATION SUR LE DISPOSITIF DE VIABILITE HIVERNALE

De mi-novembre à mi-mars, afin d'assurer la surveillance, le salage et le déneigement des routes, plus de **45 agents se mobilisent 24h/24 et 7 j/7** pour maintenir la circulation sur un réseau prioritaire de 1629 km. La veille est assurée par 11 patrouilleurs d'astreinte.

Des niveaux de service ont été définis en fonction de l'importance des itinéraires. Les grands axes (453 km de RD) font ainsi l'objet d'un traitement permanent 7j/7, les autres et l'accès à la majorité des bourgs sont ensuite salés ou déneigés uniquement les jours ouvrés à partir de 6h et/ou dès lors que les chaussées de priorité sont revenues en condition de circulation normale.

Transport scolaire : en fonction des conditions climatiques et afin d'assurer la sécurité des usagers, le Conseil général peut décider à tout moment d'adapter ou de suspendre la circulation des transports scolaires et de voyageurs. Pour toute information, rendez-vous sur le site internet ou appelez le répondeur téléphonique au 02.43.66.69.51

Plus d'informations : Météo France – tél. 32 50 (1,35€/appel + 0,34€/min)
www.inforoutes53.fr et les radios locales à partir de 6 heures.

DOSSIER : une résidence pour les apprentis à SENONNES

Senonnes est devenu le 3^{ème} site français de galop par le nombre d'entraîneurs et de chevaux. Mais faute d'un lieu d'hébergement dédié aux jeunes, la formation et le recrutement devenaient problématiques.

Un équipement de 50 places permettra d'accueillir dès la rentrée 2013/2014 les jeunes qui se forment en alternance aux métiers du cheval (en partenariat avec le CFA du Lycée agricole de Laval ou avec la MFR de Pouancé). Cet ensemble sera doté d'une salle de restauration, d'un espace de formation et d'animation.

La résidence sera aménagée à partir d'un lotissement social préexistant qui sera reconditionné dans les prochains mois par **Mayenne Habitat**. Par ailleurs, un projet éducatif reposant sur la responsabilité et l'engagement des résidents sera mis en œuvre sous la conduite **d'Habitat Jeunes** qui gère déjà l'Illiade à Château-Gontier.

Le montant de cet investissement s'élève à 2,5 M€.

J'ai accompagné

Les maisons de santé de proximité pluridisciplinaires
Dans un département comme la Mayenne où la démographie médicale est particulièrement défavorable, l'accès aux soins pour tous est une préoccupation constante. La construction de maisons de santé permet d'optimiser l'offre de soins dans les territoires « à risque » en regroupant les professionnels de santé. C'est ainsi que le pôle de santé Craon-Renazé s'est ouvert avec succès depuis quelques mois. Dans une logique d'aménagement du territoire, la Région est intervenue financièrement.

J'ai proposé

Dans le contexte de crise que nous connaissons, une priorisation des actions et des investissements
La Région se doit d'accorder une attention particulière à l'emploi, notamment des plus vulnérables, les jeunes et les seniors, de soutenir les TPE de l'artisanat et du commerce qui sont de nature à préserver l'emploi sur notre territoire.
J'ai aussi toujours défendu une baisse de la part régionale de la TIPP afin de ne pas pénaliser doublement les habitants des territoires ruraux qui, faute de transports collectifs, se déplacent avec leurs véhicules personnels.

Je me suis opposée

En matière d'éducation, à la différence de traitement entre le public et le privé, mais également, en matière d'apprentissage, à la suppression de la prime d'aide aux employeurs d'apprentis.
Par ailleurs, j'ai régulièrement interpellé la majorité régionale sur les dépenses somptuaires consacrées à la communication et aux innombrables études menées par des cabinets externes.
J'interviens depuis toujours pour une politique clairement identifiée qui permettrait aux petites communes d'obtenir un soutien régional pour mener à bien leurs projets.

Bon à savoir : LE PACK 15-30

Lancé officiellement par le conseil régional depuis le 5 septembre 2011 sur le site www.pack15-30.fr, le pack 15-30 a pour objectif de faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes, de réduire l'inégalité sociales entre eux et de les aider à faire face à toutes les urgences. Il s'adresse aux lycéens, apprentis, étudiants, jeunes demandeurs d'emploi, salariés, résidents chez leurs parents ou autonomes. Il comporte 4 aides spécifiques : pass culture sport ; pass transport ; pass logement et pass complémentaire santé.

- **Le pass culture sport** : il se présente sous forme de chéquier d'une valeur à l'achat de 8 €. Il donne droit aux lycéens et apprentis scolarisés dans un établissement des pays de la Loire, ainsi qu'à tous les jeunes entre 15 et 19 ans quel que soit leur statut (salariés ; étudiants ; collégiens ; en recherche d'emploi ou non scolarisés en difficulté d'insertion professionnelle) à des entrées gratuites pour une séance de cinéma, un spectacle, un site de patrimoine, un événement sportif. Il permet également des réductions sur l'achat d'un livre, d'une pratique artistique ou sportive, une formation BAFA ou brevet de secourisme. *Pratique* : à commander sur le site www.pack15-30.fr
- **Le pass transport** : pour 20€, il permet une réduction de 50% du coût de tous les voyages des 15-30 ans sur le réseau de transport régional (via la carte TIVA ou la carte Fifti pack)
- **Le pass logement** : c'est un système de caution régionale qui garantit le paiement des loyers et charges dus au propriétaire en cas d'impayés. De ce fait, il facilite l'accès des jeunes au logement. Le pass logement n'est pas un dépôt de garantie (appelé caution à tort). Le financement du dépôt de garantie (un mois de loyer hors charges) est possible via les dispositifs loca-pass et GRL. Les dossiers sont instruits par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes. *Pratique* : renseignements au 02 51 86 74 00
- **Le pass complémentaire santé** : c'est une aide régionale pouvant aller jusqu'à 100€ pour tous les ligériens de 15 à 29 ans qui souscrivent à un premier contrat de complémentaire santé. Cette réduction n'est valable que pour un contrat « responsable ». *Pratique* : formulaire sur le site www.pack15-30.fr. La réduction est déduite immédiatement du montant du contrat, sous réserve d'éligibilité.

Contact : Tél pers : 02 43 06 92 93 - Courriel : elisabeth.doineau@cg53.fr
Tél permanence : 02 43 66 54 82 - du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30



Epicerie sociale le pélican

Comme l'a répété récemment Alain Seugé, le Président de la Fédération française des Banques Alimentaires, « l'aide alimentaire lorsqu'elle est bien conduite est une voie royale pour construire une relation humaine chaleureuse ». Les bénévoles de l'épicerie sociale Le Pélican s'efforcent toute l'année d'accueillir et d'accompagner les personnes bénéficiaires : ils préparent et distribuent les denrées, mais pas seulement, ils contribuent aussi à maintenir ce lien social, indispensable dans notre société.

Le principe consiste à aider des personnes en situation de précarité en proposant les surplus alimentaires captés par la Banque Alimentaire de la Mayenne, mais nous achetons aussi des produits de première nécessité, notamment de la viande, parce que nous en manquons cruellement depuis quelques mois. Ces achats sont possibles grâce aux 10% du prix des denrées réglés par les familles bénéficiaires.

Face à des exigences réglementaires croissantes, nous venons de nous équiper d'un ordinateur, financé par la communauté de communes, et quelques bénévoles ont suivi une formation. Cet équipement était devenu nécessaire pour respecter la traçabilité des denrées demandée par l'Europe. Nous serons désormais en mesure de tenir le stock des produits distribués et de souscrire aux obligations des décomptes statistiques et sociologiques des personnes aidées. Cependant, il faut avouer qu'on arrive là à une certaine complexité administrative qui s'accommode mal d'une gestion réalisée uniquement par des bénévoles.

Si, pendant l'année 2011, nous avons accueilli environ 50 ménages en moyenne par mois, depuis avril 2012, nous sommes à 60 familles reçues par mois :

- 25% d'entre elles sont des personnes seules
- 16% ont plus de 3 enfants à charge
- 10% sont des familles monoparentales

Avec la crise, nous observons que la précarité touche toutes les tranches d'âge, très jeunes et retraités aussi.

L'épicerie sociale remercie toutes celles et tous ceux qui s'associent d'une manière ou d'une autre à son bon fonctionnement et tout particulièrement la Communauté de communes de St Aignan/Renazé qui participe financièrement.

la distribution est assurée par une trentaine de bénévoles de la communauté de communes à Saint-Aignan-sur-Roë, un vendredi sur deux, juillet et août compris, sauf jours fériés, de 14H à 17H30. Téléphone : 02.43.06.14.18 (pendant les heures d'ouverture)

Quelle que soit votre situation, l'ADMR a le service qu'il vous faut !

Le Domicile facile à vivre



L'entretien du domicile, du linge
Un chez-soi entretenu, une cuisine propre, des meubles dépoussiérés, du linge repassé, ...

Votre emploi du temps vous laisse peu de disponibilité ?
Confiez-nous votre maison en toute tranquillité.
Pour le ménage et le repassage, l'ADMR s'occupe de tout !

Les petits travaux de jardinage et de bricolage*

Vous avez besoin d'aide pour les menus travaux d'entretien, de réparations et de jardinage ?

Nos intervenants professionnels peuvent bêcher, tondre la pelouse, repeindre ou tapisser de petites surfaces, poser une étagère, ...

** service disponible selon les associations*

La Famille en toute sérénité



La garde d'enfants à domicile
Un mode de garde adapté à vos besoins et à ceux de vos enfants.

L'ADMR s'adapte à vos horaires de travail et à vos contraintes. Vos enfants sont gardés chez vous, en toute sécurité, par des professionnels qualifiés et formés.

Un rythme plus reposant pour les enfants et moins de stress pour les parents.

L'accompagnement social et familial
A certains moments de la vie, il faut savoir se faire aider.

Grossesse, naissance, séparation, maladie, hospitalisation, décès, ...

Dans ces situations, l'ADMR vous seconde, veille au bien-être de votre famille, vous aide à vous organiser.

L'ADMR, c'est :

- Plus de 60 ans d'expérience
- Des associations locales titulaires de l'Agrément qualité
- Des bénévoles à votre écoute, employeurs d'intervenants professionnels, pour vous rendre le meilleur service.
- Des prestations adaptées à votre situation, pour lesquelles des aides financières et réductions d'impôts sont possibles

L'Autonomie

des personnes accidentées, âgées ou en situation de handicap



La liberté de rester chez soi

Vous sortez d'hospitalisation et avez besoin d'aide ?

Vous n'avez pas ou plus la capacité de "faire seul" du fait de votre handicap ou de votre âge ?

L'ADMR vous accompagne dans une éthique de bien-traitance :

- dans les actes de la vie quotidienne : ménage, entretien du linge, préparation des repas, ...
- dans les actes essentiels : aide au lever, au coucher, à la toilette, à la prise des repas, ...
- pour un accompagnement à la vie sociale : courses, rendez-vous, sorties, ...



7/7
24h/24

Par la relation forte qu'ils développent, les bénévoles et les professionnels de l'ADMR favorisent les liens avec l'entourage pour éviter l'isolement. Les interventions se font dans le respect des choix de la personne, valeur essentielle de l'ADMR depuis plus de 60 ans.



50 %

de réduction
ou crédit
d'impôt
possible*

* selon loi de finance en vigueur

CESU

Chèque Emploi
Service Universel
préfinancé
accepté



N'hésitez pas à nous solliciter
pour toute demande
Odette Gérard 02.43.0680.41.
Est la responsable de votre
commune



Pour mieux vieillir en Pays de Craon

Le Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Craon
CLIC ALLI'AGES

vous informe du transfert de ses bureaux qui se situent maintenant
au Pôle Santé - 5, route de Nantes à Craon

Le service reconnu d'intérêt général depuis juin 2012
propose à l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus

- Accueil
- Ecoute
- Information
- Evaluation des besoins
- Proposition de plans d'actions adaptés

Il est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

le mercredi de 10h00 à 12h00 (permanence de la coordinatrice)

Il est également présent sur rendez-vous tous les jeudis
au Pôle Santé de Renazé

Avec les professionnels et les bénévoles du territoire
(ADMR, ASMAD, Accueil de jour, Mayenne Alzheimer...), il organise et anime

des activités d'animation

pour les personnes âgées

« SIEL BLEU »

« VITE LU »

un groupe de parole

pour les proches des personnes dépendantes

des réunions d'information et ou de formation

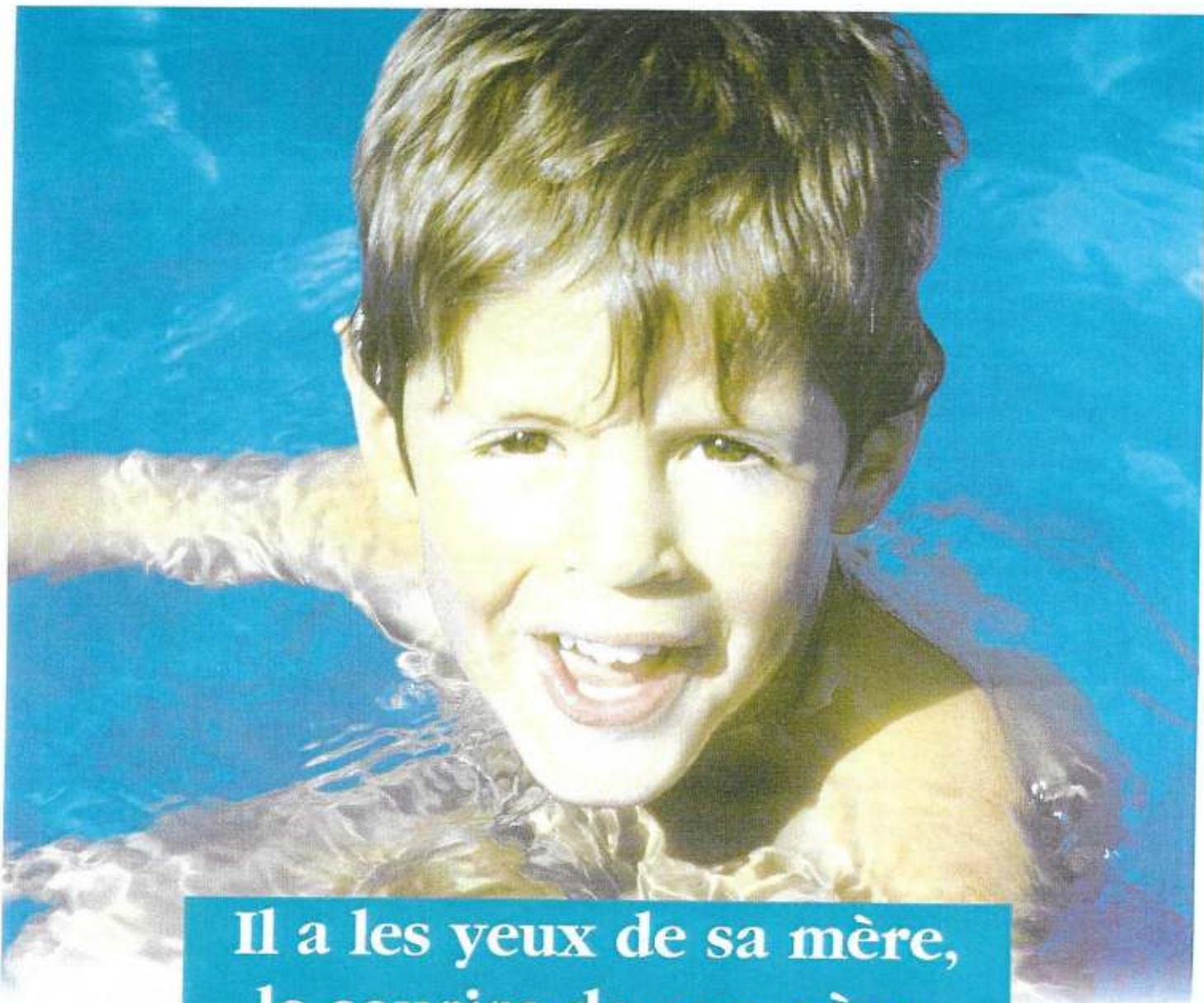
en direction - des personnes âgées et de leurs familles

- des professionnels

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au :

☎ 02.43.09.30.64

e.mail : clicpaysdecraon@gmail.com



**Il a les yeux de sa mère,
le sourire de son père,
et un cœur greffé...**

DON D'ORGANES - DON DE MOELLE

FRANCE ADOT 53

BP 90634 - 53006 LAVAL cedex. Tel 02 43 90 68 10

www.france-adot.org



FRANCE ADOT

Affiliée à FRANCE ADOT - BP 35 - 75462 PARIS CEDEX 10
Fédération des associations pour le don d'organes et de tissus humains.

Association Loi 1901 - Reconnue d'Utilité Publique le 13/02/1978



« Jardiner au naturel, ça coule de source ! » sur le bassin versant de l'Oudon

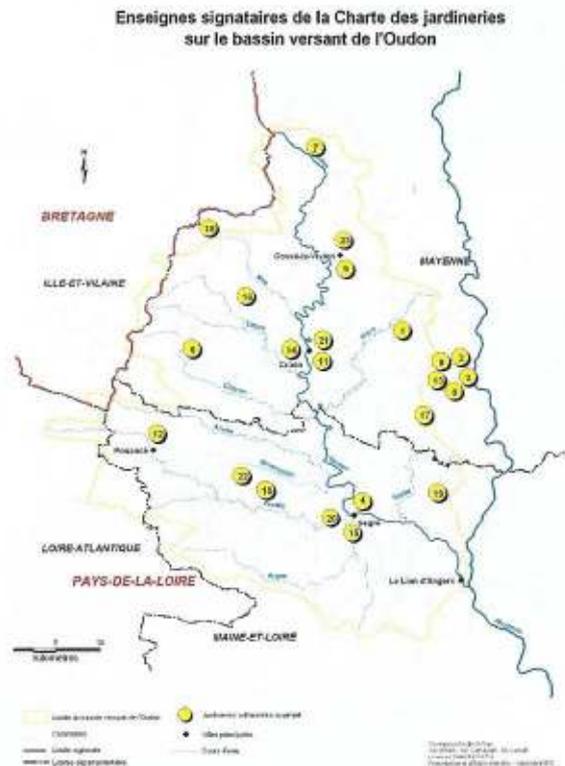
Les eaux brutes du bassin versant de l'Oudon sont concernées par une pollution constante en résidus de produits phytosanitaires (désherbant, insecticides, fongicides). Cela pose des problèmes de santé publique et pour la production d'eau potable. De plus, les coûts de dépollution se répercutent sur la facture de l'abonné.

Les produits phytosanitaires sont utilisés par l'ensemble de la population (jardiniers, collectivités, entreprises, professionnels agricoles, etc.). Le SY.M.B.O.L.I.P.¹ mène un programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole mais a également décidé de mettre en place une action afin de sensibiliser le grand public.

Il s'agit d'une **Charte avec les jardineries** du territoire. Celles-ci s'engagent à orienter les consommateurs vers les solutions alternatives à l'usage des produits phytosanitaires.

Cette action a été initialement mise en place sur la région bretonne² et compte aujourd'hui plus de 200 jardineries adhérentes.

Pour vous guider vers des produits sans pesticide, identifiés par le logo « Jardiner au naturel, ça coule de source ! », des supports de communication seront mis en place dans les enseignes signataires de la Charte. Ces outils seront installés dès la fin de l'année 2012 et les vendeurs seront en capacité de vous informer sur les solutions qui existent afin de **jardiner au naturel**.



Sur le territoire, 23 enseignes s'engagent dans cette opération. Nous vous invitons donc à vous rendre dans ces magasins pour en apprendre d'avantage sur le jardinage au naturel.

Agrial - Marigné Peuton
Bourgeolet Jardinerie - Azé
Bricomarché - Saint Fort
Bricomarché - Ste Gemmes d'Andigné
Comptoir du village - Cossé le Vivien
Comptoir du village - Quelaines St Gault
Comptoir du village - Ruillé le Gravelais
Espace Emeraude - Saint Fort
Espace Terrena - Château-Gontier
Espace Terrena - Combrée
Espace Terrena - Craon
Espace Terrena - Pouancé

Gamm Vert - Azé
Gamm Vert - Craon
Gamm Vert - Ste Gemmes d'Andigné
Magasin CAM - Ballots
Magasin CAM - Chemazé
Magasin CAM - Cuillé
Magasin CAM - St Martin du Bois
Magasin CAM - Ste Gemmes d'Andigné
Maison Point Vert - Craon
Pelé Agri Conseil - Combrée
Point Vert - Cossé le Vivien

Pour plus de renseignements : SY.M.B.O.L.I.P. – 4 rue de la Roirie – 49500 SEGRE
Tél : 02 41 92 52 84 – mail : contact@bvoudon.fr

¹ Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

² Cette démarche se lance à la suite de la 1^{ère} charte mise en place sur l'agglomération rennaise et ses bassins versants d'alimentation en eau potable par la Maison de la consommation et de l'environnement, Rennes Métropole, le Syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais et Jardiniers de France. Elle s'inscrit dans le cadre du plan régional Ecophyto 2018 conduit par la CREPEPP (Conférence Régionale Ecophyto En Pluri Partenariat).

Pour aller plus loin : www.jardineranaturel.org et www.jardiner-naturel.fr

Les rongeurs aquatiques nuisibles

Le Ragondin et le Rat Musqué ont été introduits en France au début du 20^{ème} siècle pour leur fourrure et leur chair. Suite à la crise des années 30 et aux faillites des élevages, ces rongeurs se sont retrouvés dans le milieu naturel. Exposés à des conditions climatiques favorables, sans prédateur, avec un régime alimentaire opportuniste et se reproduisant de manière très prolifique - une centaine d'individus en 2 ans ! -, ces rongeurs posent de nombreux problèmes : consommation des cultures,



dégâts sur les ouvrages hydrauliques, transmission de maladies aux animaux domestiques, d'élevage et à l'homme, impacts écologiques (destruction de plantes sauvages, dérangement de l'avifaune). Pour tous ces différents impacts, ragondins et rats musqués sont classés organismes nuisibles dans l'annexe B de l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000. Ils font l'objet d'un arrêté préfectoral, rendant la lutte obligatoire sur l'ensemble du territoire Mayennais. Dans le cadre de cette lutte obligatoire et suite à la volonté du Conseil Général de la Mayenne de réguler les populations de rongeurs proliférant sur la rivière la Mayenne, le Conseil Général de la Mayenne s'est tourné vers la FDGDON de la Mayenne, déjà missionnée pour organiser les luttes collectives avec les GDON. Ainsi, les techniciens de la fédération ont installés au printemps 2012 un dispositif de piégeage sur l'ensemble du domaine public fluvial navigable de la rivière La Mayenne. Au total, **1046 prises** ont été effectuées. Les bénévoles des GDON poursuivent leurs efforts sur les réseaux hydrographiques secondaires. Ainsi, respectons le travail des piégeurs qui œuvrent pour des intérêts collectifs.

Les chenilles urticantes défoliatrices



Nombre d'entre vous sont capables de reconnaître une présence de chenilles processionnaire du pin. Elles s'installent exclusivement dans les pins ou les cèdres, en formant des cocons blancs aux extrémités des branches. Elles se déplacent lors de leurs processions en file indienne. Sous forme adulte, ce sont des papillons nocturnes gris-brun. Ces chenilles sont à l'origine de dégâts effectués sur les arbres : défoliation voire dépérissement. Elles ont également la particularité de provoquer urtications, démangeaisons et autres symptômes allergiques. Ce printemps, de nombreux appels ont été

recueillis par la FDGDON 53 pour répondre à des problèmes de cocons et équipée, elle est intervenue pour les enlever. Il faut savoir que même si les chenilles sont parties en processions pour former leur chrysalide dans le sol, les poils urticants restent dans les nids. Mais, il est plus favorable d'agir dès le début du cycle des chenilles, à l'automne (propulsion d'insecticide biologique), ce service est proposé par la FDGDON 53. Une lutte est plus efficace lorsqu'elle est menée collectivement et coûte moins cher que la lutte individuelle, effectuée au coup par coup. Renseignez-vous pour connaître les périodes d'intervention. Ce traitement peut également être effectué pour d'autres espèces de chenilles : processionnaires du chêne, bombyx cul brun...

Le frelon asiatique

La FDGDON 53, missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire, détient la compétence d'expertise des nids de frelons asiatiques afin de collecter des données régionales et mobiliser communes, GDON et grand public face à ce nouvel envahisseur. Suite à diverses demandes, elle effectue également la destruction des nids d'hyménoptères.

Informations réglementaires

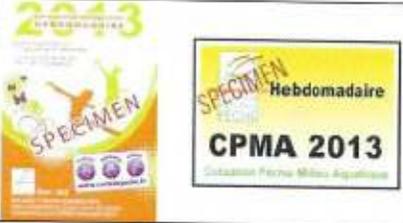
Depuis cet été, la pie et l'étourneau ne sont plus espèces classées Nuisibles. Ainsi, ils restent gibier chassables, mais ne **peuvent plus être piégés**.

Rappel : concernant les mustélidés, seule la fouine est espèce classée Nuisible. Pour son transport, il est seulement autorisé pour le piégeur qui souhaite faire naturaliser l'animal seulement pour son propre compte.

Carte de pêche 2013 des structures associatives de la pêche de loisir



Produits	Description	Timbre « à coller » sur les cartes de pêche d'AAPPMA	Cartes de pêche avec le timbre CPMA pré-imprimé	Cartes de pêche « Internet »	Tarif
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		NEANT	@oui	70,00 €
Carte interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte réciprocaire CHI ou EHGO ou URNE. Carte annuelle interfédérale « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Réciprocité gratuite sur les parcours des AAPPMA adhérentes au CHI et à l'EHGO. Réciprocité entre CHI/EHGO et URNE moyennant l'achat d'une vignette en supplément de 25 €. Prix unique : 89 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT	 	@oui	89,00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		NEANT	@oui	15,00 €
Carte Découverte	Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Pas de timbre CPMA)	Carte sans timbre CPMA	NEANT	@oui	3,00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Prix unique : 30 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT	 	@oui	30,00 €
Carte Journalière 1^{er} janvier au 31 mai	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 mai. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.		NEANT	@oui	23,00 €

Produits	Description	Timbre « à coller » sur les cartes de pêche d'AAPPMA	Cartes de pêche avec le timbre CPMA pré-imprimé	Cartes de pêche « Internet »	Tarif
Carte Journalière 1 ^{er} juin au 31 décembre	Carte journalière disponible du 1 ^{er} juin au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.		NEANT	@oui	8,50 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 30 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT		@oui	30,00 €
Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle 2011. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 18 € (Pas de timbre CPMA)	NEANT		@oui	18,00 €

Plan d'eau de La Rouaudière géré par la fédération et l'AAPPMA de ST AIGNAN SUR ROË

commune de LA ROUAUDIÈRE

Catégorie piscicole	2ème
Cotisation pêche et milieu aquatique (CPMA)	obligatoire
Carte journalière supplémentaire à payer	non

Règlement 2013

Ouverture du plan d'eau le 1^{er} janvier 2013

1.

Tout pêcheur doit être muni d'une carte de pêche d'une AAPPMA. (CPMA obligatoire).
Timbre de l'EHGO ou du club halieutique, pour les départements adhérents.
Pour les autres pêcheurs, avoir en complément la carte fédérale et association.
Carte "hebdomadaire" et carte "journalière" disponibles du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.

Deux cannes par pêcheur ; LANCER COMPRIS.
Deux cannes également pour les possesseurs de la carte "mineure" (de 12 à 18 ans).
Les possesseurs d'une carte "découverte" (femme et enfant de moins de 12 ans) n'ont droit qu'à une canne (lancer autorisé).
Une seule canne autorisée par pêcheur le samedi 09 mars.

3.

La capture des carnassiers (sandre ou brochet) est autorisée à compter du 1^{er} janvier au 27 janvier 2013 et du 1^{er} mai au 31 décembre 2013, 2 prises par jour et par pêcheur.
En conséquence, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, aux leurres et à la mouche n'est autorisée que pendant cette période.

Tailles minimales autorisées :

- Brochet : 50 cm,
- Sandre : 40 cm.

4.

Truites : Le nombre de prises est 10 (dix) par pêcheur et par jour.
L'appât est vivement déconseillé les jours d'empoisonnement en truites.

INTERDICTIONS :

- Barques, pêche dans l'eau et float tube.

5.

Pour les autres espèces, si le nombre de prises n'est pas limité, chaque pêcheur, responsable et conscient du "plus" qui lui est offert, doit se montrer raisonnable, afin d'éviter un règlement plus strict.

6.

Quelques concours peuvent y être organisés. Des pancartes délimitent l'espace que les pêcheurs sont invités à laisser vacant.

7.

Des limites de pêche (protection d'une zone frayère) sont indiquées par des pancartes explicatives.

8.

La Fédération se réserve le droit de modifier le présent règlement, les pêcheurs en étant avisés par voie de presse.

Pêcheurs, pour une bonne gestion du plan d'eau,

- * APRES VOTRE PARTIE DE PÊCHE, VERIFIEZ QUE VOUS N'AVEZ RIEN LAISSE (boîtes, sacs plastiques, ...)
- * INTERDICTION FORMELLE DE MANIPULER LES INSTALLATIONS.

Toute infraction entraînera des poursuites judiciaires pour lesquelles la fédération se portera systématiquement partie civile.



INFORMATION : Présence d'un défibrillateur dans le bâtiment de la salle des fêtes, accès direct par cette porte.

Bien suivre les indications inscrites sur le mode d'emploi, ainsi vous sauverez une vie ...



RAPPEL : les conteneurs situés à différents endroits de la commune reçoivent uniquement vos déchets ménagers.

Tout autre détritrus est à déposer dans les déchetteries.

RESPECTEZ LA NATURE EN FAISANT ACTE DE CIVISME, SVP !